

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni à l'espace Prévert – Salle polyvalente, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire sortant, puis Madame Madeleine VILLEPREUX, Doyenne de l'assemblée, et Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Maire nouvellement élu.

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Henri BISIO, Jocelyne PECES, Marianne BERTOLOTTO-GRANGES, Michael AHOND, Madeleine VILLEPREUX, Vincent PLASSARD, Pierrette HUET, José-Eduardo DE MAGALHAES, Caroline PROST, Christian DEBARBIERI, Laurence MAYADE, Jacques LOCUSSOL, Caroline BONHOMME, Michel PONS, Catherine SOUCHAL, Jean-Pierre DENIZOT, Matthieu ROUSSET.

Absents Représentés : Johanna UGOLINI par Michel PONS.

Madeleine VILLEPREUX a été désignée Secrétaire de Séance.

Les éléments suivants ont été abordés :

017-2020 : Approbation du déroulement de la séance à huis clos	Page 7
018-2020 : Election du Maire	Page 7
019-2020 : Création de 6 postes d'adjoints	Page 7
020-2020 : Election des adjoints	Page 7
021-2020 : Charte de l'élu local	Page 8
022-2020 : Ligne de Trésorerie	Page 8
Questions diverses	Page 8

Monsieur Gérard VIALAT, Maire sortant, ouvre la séance. Il propose d'emblée le déroulement de la séance à huis clos, et reçoit l'approbation unanime du conseil municipal.

Il explique que la situation inédite qui la conduit à rester Maire jusqu'à ce jour, l'amène à rester Vice-Président en charge des finances à Mond'Arverne Communauté jusqu'à ce que toutes les communes du territoire aient installé leur Maire (2 communes sont en attente du second tour).

Après des mots d'au-revoir, il laisse Madame Madeleine VILLEPREUX, Doyenne de l'assemblée, présider la séance jusqu'à l'installation du nouveau Maire.

Election du Maire

Madame VILLEPREUX procède à l'appel nominal des conseillers municipaux, et préside les opérations de vote relatives à l'élection du Maire. Elle appelle les candidats à se manifester. Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL est seul candidat à l'élection. Madame VILLEPREUX invite donc chaque conseiller municipal à remplir son bulletin et le déposer dans l'urne qui circule.

Mesdames FRITEYRE et BONHOMME sont appelées à assister le dépouillement en tant qu'assesseurs.

A l'issue des opérations électorales, et après proclamation des résultats, 18 suffrages exprimés et 5 votes blancs, **Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL est déclaré élu Maire de La ROCHE BLANCHE.**

➔ *Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil Municipal :*

- proclame Monsieur ROUSSEL Maire de la commune de La ROCHE BLANCHE, et le déclare installé ;
- autorise Monsieur ROUSSEL, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Symboliquement, Monsieur VIALAT remet à Monsieur ROUSSEL l'écharpe tricolore et le trousseau de clefs, avant de quitter la séance.

Création de six postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que légalement celui-ci puisse excéder six (30 % de l'effectif du conseil) et propose alors la création de six postes d'adjoints.

➔ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité absolue (5 abstentions), de fixer le nombre des Adjoints à six (6).*

Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste et à bulletin secret.

Une seule liste est proposée :

Handwritten notes and signatures:
 PH GN JPD M.F HT . CB
 VF Vg SC MA
 7/2020

- Monsieur Marcel JOBERTON, 1^{er} adjoint en charge des finances
- Madame Virginie FRITEYRE, 2^{ème} adjoint en charge du cadre de vie et environnement ;
- Monsieur Guillaume MAILLET, 3^{ème} adjoint en charge de la jeunesse et démocratie participative;
- Madame Sylvie COUPAT, 4^{ème} adjoint en charge de la communication ;
- Monsieur Henri BISIO, 5^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux ;
- Madame Jocelyne PECES, 6^{ème} adjoint en charge de l'action sociale et solidarité.

Avant le vote, Monsieur ROUSSET demande la présentation et les motivations des adjoints. Monsieur le Maire rappelle que le but premier reste l'élection des adjoints.

Il est procédé aux opérations de vote. Mesdames VILLEPREUX, FRITEYRE et BONHOMME assistent le dépouillement. La liste proposée comptabilise 18 suffrages exprimés, et 5 votes blancs.

→ Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil municipal proclame et installe les adjoints élus.

Charte de l'élu local

Monsieur le Maire rappelle que doit être légalement remis aux conseillers municipaux la charte de l'élu local et le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » et que ces éléments ont été transmis avec la convocation.

→ La lecture de la Charte est faite en séance.

Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire précise que la situation de la falaise et les travaux importants qui en ont découlé ont affaibli la Trésorerie de la commune, et qu'il est opportun de souscrire une ligne de Trésorerie.

Monsieur JOBERTON explique que cette ligne de Trésorerie permettra à la commune :

- de finaliser le règlement des travaux de falaise, et notamment de payer les travaux d'assainissement du plateau de Gergovie, sans impacter le budget.
- par sa souplesse et ses modalités d'utilisation au coup par coup selon les besoins, dans la limite d'un montant plafond, de fonctionner en parallèle du budget de la commune.

Deux offres de deux banques ont été soumises, et sont présentées en détail en séance.

Messieurs DENIZOT et PONS mettent en avant le montant élevé et des inquiétudes par rapport au budget.

Monsieur JOBERTON reprend son explication précédente pour resituer la place et le but de la ligne de Trésorerie.

Il ressort de cette présentation que l'offre de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 1 000 000 €, à un taux fixe de 0,55%, pour une durée d'un an se démarque, avec une commission d'engagement de 0,10 % du montant souscrit et une commission de non utilisation de 0,05 %. Il est proposé au conseil municipal de valider cette offre.

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de souscrire la ligne de Trésorerie présentée en séance, soumise par la Caisse d'Epargne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la souscription de ladite ligne de Trésorerie.

Questions diverses

✓ Monsieur le Maire prend la parole et présente sa volonté d'avancer pour la commune et avec tout le Conseil municipal.

✓ Monsieur DENIZOT soulève la question de la réouverture de la Mairie. Monsieur le Maire précise qu'elle le sera prochainement dès lors que le sujet sera concrètement abordé avec les agents.

✓ Monsieur LOCUSSOL aborde le sujet des masques pour la population. Monsieur le Maire explique que l'organisation de la distribution desdits masques se prépare.

✓ Monsieur PONS prend la parole, ajoute quelques mots sur le conseil municipal et son élection, et précise également sa volonté d'avancer pour la commune et dans un état d'esprit constructif.

La séance est levée à 20h30.

MR

17-R

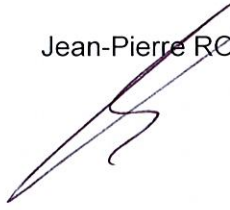
GN

VF

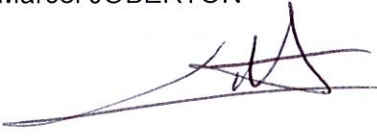
PLH

MR CB
CB SC EP
JNSE J.P
MA M.V.
ML

Jean-Pierre ROUSSEL



Marcel JOBERTON



Guillaume MAILLET



Henri BISIO



Marianne BERTOLOTTO-GRANGES

Virginie FRITEYRE



Sylvie COUPAT



Jocelyne PECES



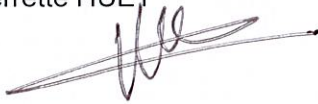
Michael AHOND



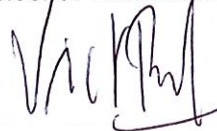
Madeleine VILLEPREUX



Pierrette HUET



Vincent PLASSARD



José-Eduardo DE MAGALHAES



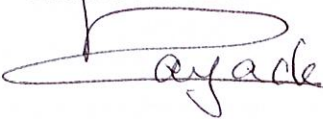
Caroline PROST



Christian DEBARBIERI



Laurence MAYADE



Jacques LOCUSSOL

Caroline BONHOMME

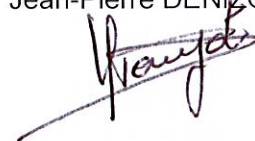


Michel PONS



Catherine SOUCHAL

Jean-Pierre DENIZOT



Johanna UGOLINI

Excusée

Matthieu ROUSSET

